



VARENNES-SUR-MORGE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le 25 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES-SUR-MORGE, dûment convoqué le 20 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

PRÉSENTS :

MICHEL D, FAYE F, FERNANDEZ S, GROSS M, LE CLANCHE H, MARQUANT B, MEYER J.F, ROULIN F, SALGUES J.

ABSENTS représentés :

M. GRIMBERG Bruno, 2° adjoint - *A donné pouvoir à M. ROULIN Franck*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H40 et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Hervé LE CLANCHE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1- Ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération N° 25-10-2023-01

Objet : Adhésion au CDG 63, convention pour 2024 à 2026

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, la nouvelle convention concernant les collectivités locales obligatoirement affiliées au CDG de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Ces collectivités auront désormais accès à la totalité des prestations : médecine du travail, inspection en santé sécurité au travail, conseils en hygiène et sécurité, ergonomie, psychologie du travail et accompagnement à la gestion des inaptitudes physiques.

Le coût passe de 102.00 € à 110.00 € par an et par employé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle convention
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

3- Délibération 25-10-2023-02

Objet : Accord collectif protection sociale complémentaire garanties-prévoyance

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la possibilité de donner mandat au CDG de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin d'engager une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire garanties-prévoyance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle convention
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

4- Délibération 25-10-2023-03

Objet : Mandatement au CDG de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation « prévoyance ».

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil de donner mandat au CDG de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle convention
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

5- Délibération 25-10-2023-04

Objet : Approbation révision du zonage d'assainissement

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire, explique aux membres du conseil qu'à la suite de l'enquête publique, aucune réserve n'a été émise et qu'un avis favorable du commissaire enquêteur a été donné. Le nouveau plan de zonage a été validé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le nouveau plan de zonage d'assainissement
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

6- Avis sur plan d'épandage de la Société METHELEC

Objet : Plan d'épandage de la Société METHELEC

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, le plan prévu pour l'épandage des déchets issus de l'activité de la société Methelec.

Celui-ci concerne 27 communes autour d'Ennezat. Pour Varennes-sur-Morge 27,74 hectares sont impactés, potentiellement répartis sur 2 exploitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Pour : 3 (Didier MICHEL - Benjamin MARQUANT – Jean-François MEYER)

Contre : 2 (Matthieu GROSS – Julien SALGUES)

Refus liés à une crainte de nuisances, avec des odeurs dégagées lors de l'épandage et risque de pollution des nappes phréatiques

abstention : 3 (Sophie FERNANDEZ – Franck ROULIN – Bruno GRIMBERG – Hervé LE CLANCHE – Floriane FAYE)

Manque d'information sur les conséquences écologiques (notamment pollution des nappes phréatiques).

7- Avis sur nom du projet de chemin de long de la Morge

Objet : Nom projet « le long de la Morge » - RLV

Rapporteur : Didier MICHEL

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil, les 4 noms proposés par RLV pour le projet de « chemin le long de la Morge », lors du Comité de Pilotage du 20 septembre 2023.

Choix du nom : vote pour sélectionner le nom.

- Au fil de la Morge : 3
- Coulée de la Morge : 0
- **de la Morge à l'Allier : 7 libellé retenu.**
- Le long de la Morge : 0.

Questions diverses abordées :

Cimetière :

M. le Maire propose aux membres du conseil une réflexion autour :

- élaboration d'un tarif forfaitaire pour le dépositaire lorsque le temps d'utilisation est long
- emplacements imposés dans ancien cimetière
- columbarium n°3

Les membres du conseil en ont pris note et n'ont émis ni objections, ni commentaires.

Aménagement carrefour route de Maringues et route de Clerlande :

AU carrefour entre les routes de Maringues et de Clerlande, on constate que la vitesse des véhicules est élevée, ce qui provoque inquiétude et risque d'accident.

Aussi, suite à une réunion avec M. Mathieu CHAMFRAY du 13/09/23 (DRAT), des tests de chicane vont être initiés par la DRAT le long du trottoir, devant la propriété de Madame Oriane Galabrun, afin de forcer les véhicules à prendre la route de Maringues entre la croix le carrefour avec route de Clerlande.

Les membres du conseil à l'unanimité valident cette proposition.

Illuminations de Noël 2023 :

Un budget de 1000 € est alloué pour cette année.

Décision est prise d'acheter des boules lumineuses de diamètre 40 cm pour le sapin.

Les membres du conseil à l'unanimité valident pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Procès-verbal adopté lors de la réunion du conseil municipal du 29 NOVEMBRE 2023 :

VOTES : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

A VARENNES SUR MORGE, le 25 octobre 2023

**Le Maire,
Didier MICHEL,**

**Le Secrétaire de séance,
Hervé LE CLANCHE,**